

La Direction des sports et des loisirs propose des aides financières aux administrations locales des collectivités non constituées en personne morale pour réaliser des petits projets de modernisation d'infrastructures récréatives.

L'objectif du programme est d'améliorer la qualité de vie des résidents des quatre coins du territoire grâce à la promotion d'un mode de vie actif et à la création d'activités sportives et récréatives en région. Le programme – qui place en tête de ses priorités la sécurité et la santé du public – subventionne des projets d'amélioration des infrastructures récréatives dans l'optique de faciliter l'accès et la participation de la population locale aux activités proposées.

**Demandeurs admissibles :** les administrations des collectivités de Breaver Creek, Burwash Landing, Carcross, Destruction Bay, Keno, Mount Lorne, Marsh Lake, Upper Liard, Old Crow, Pelly Crossing, Ross River et Tagish.

**Types d'infrastructures admissibles :** les installations récréatives exploitées par des organismes non gouvernementaux (patinoire, centre de curling, salle des fêtes, centres de loisirs, terrains de jeux, parcs et sentiers).

**Types de projets admissibles :** travaux de réparation, d'amélioration et d'aménagement des infrastructures; dépenses extraordinaires relatives aux travaux de modernisation; évaluations des risques sanitaires et de sécurité des installations récréatives, des sentiers, des parcs et des aires d'activités extérieures; achat d'équipement (ex. : imprimante, réfrigérateur) nécessaire à l'exploitation des installations (plafond de 700 \$ d'équipement tous les cinq ans). Les travaux à réaliser en priorité sont ceux qui concernent la préservation de la santé et de la sécurité des personnes, l'intégrité structurale des bâtiments ou la protection de la propriété et la fin de vie imminente d'un bâtiment.

**Conditions générales :**

- le financement annuel maximal alloué à une localité est de 20 000 \$;
- les localités peuvent soumettre plus d'une demande par année;
- les fonds annuels disponibles sont limités. Le processus d'évaluation des demandes respecte le principe « premier arrivé, premier servi » et les critères mentionnés ci-dessus;
- le financement peut couvrir jusqu'à 100 % des coûts du projet;
- les projets subventionnés doivent être terminés au plus tard le 31 mars;
- le versement des fonds aux bénéficiaires est encadré par un accord de contribution ou de paiement de transfert;
- les demandes doivent être accompagnées d'une copie du budget détaillé du projet et des devis.

**Exigences de présentation du rapport final :**

Les bénéficiaires sont tenus de produire un rapport final contenant :

- une brève description du projet et de ses retombées locales;
- les états financiers approuvés pour le projet, indiquant toutes les sources de revenus et les dépenses;
- une copie des factures et des preuves de paiement relatives aux dépenses admissibles.

**Pour en savoir plus ou pour déposer une demande, contactez :**

Jenyfer Neumann  
Experte-conseil en loisirs communautaires  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703 (C-10), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
Courriel : jenyfer.neumann@gov.yk.ca  
Téléphone : 1-800-661-0408, poste 5924 ou 867-667-5924  
Télécopieur : 867-393-6416



DIRECTION DES SPORTS ET DES LOISIRS DU YUKON  
**SUBVENTION DE PETITS PROJETS D'IMMOBILISATION**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Administration locale responsable des loisirs			
Personne à contacter		Poste/titre	
Téléphone		Courriel	
Nom du projet			
Date de début du projet	Date de fin du projet	Coût total du projet	Montant de l'aide financière demandée

Description du projet *(Au besoin, joindre des feuilles supplémentaires)*

Expliquer en quoi ce projet répondra aux besoins de votre localité et générera des retombées positives

**Liste de vérification. Pour être admissible, la demande doit :**

- être signée par un membre du conseil d'administration local ayant pouvoir de signature;
- être accompagnée d'une copie du budget du projet;
- inclure une copie des devis (dépenses en immobilisations, équipement, fournitures, matériel, contrats à forfait, etc.).

**Signatures**

La demande doit être signée par un membre du conseil d'administration local responsable des loisirs ayant pouvoir de signature.

Nous, soussignés, avons lu les directives relatives à cette demande et déclarons que les renseignements contenus dans la présente sont exacts, que l'organisme n'a aucune dette envers le gouvernement du Yukon, que toutes les autres sources de financement ont été déclarées et, par ailleurs, que si cette demande est acceptée en tout ou en partie, les fonds alloués serviront uniquement aux fins décrites dans le présent document.

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

Poste ou titre

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

**Faites parvenir votre demande à :**

Jenyfer Neumann  
Experte-conseil en loisirs communautaires  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703 (C-10), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
Courriel : jenyfer.neumann@gov.yk.ca  
Téléphone : 1-800-661-0408, poste 5924 ou 867-667-5924  
Télécopieur : 867-393-6416

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Projet admissible :  Oui  Non

Montant alloué : \_\_\_\_\_ \$

Date : \_\_\_\_\_

Demande approuvée par : \_\_\_\_\_

Commentaires :